

Participation du Président de la Cour constitutionnelle, à la 134^e session plénière de la commission de Venise

Dans le cadre des activités de coopération internationale, le Président de la Cour constitutionnelle, Monsieur Omar Belhadj, accompagné du membre de la de la Cour constitutionnelle, Mme Leila Aslaoui, participe, aux travaux de la 134^{ème} session plénière de la commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), tenue les 10 et 11 mars 2023.

la commission européenne pour la démocratie par le droit est un organe consultatif du Conseil de l'Europe en matière constitutionnelle et fournit des conseils juridiques à ses États membres. Soixante et un États comprennent quarante-six États membres du Conseil de l'Europe et quinze autres États, dont l'Algérie, représentée par la Cour constitutionnelle.

A rappeler que l'Algérie a rejoint la Commission européenne pour la démocratie par le droit, en 2007, et qui constitue l'un des plus importants espaces internationaux d'échange d'expériences et de connaissances dans le domaine de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice constitutionnelle.

Dans la même contexte, le Président de la Cour constitutionnelle participe également aux travaux de la vingtième réunion du Bureau de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, le 11 mars 2023, sur plusieurs questions liées à la Conférence, dont la Cour constitutionnelle algérienne est membre du bureau

https://cour-constitutionnelle.dz/wp-content/uploads/2023/03/commission_venise.mp4